

Image not found or type unknown



Frais d'agence pour une location

Par **jeanseb35**, le **27/08/2010 à 20:30**

Bonjour,

Je vais louer un appartement sur Paris et mes parents se portent caution.

Passant par un agence, des frais sont demandés. Cependant, ceux-ci n'apparaissent pas sur le bail (ils apparaissaient lors de la location de mon ancien appart) et je me demande alors si :

- il est légal de faire payer des frais d'agence sans les faire apparaitre sur le bail.
- la preuve que les frais d'agence sont séparés entre le locataire et le propriétaire peut être demandé (et vérifié).

Je vous remercie pour votre aide,